

# EXERCICE 2025

## BUDGET PRÉVISIONNEL

N° Cpte	DEPENSES	C.A. 2024	B.P.2025	N° Cpte	RECETTES	C.A. 2024	B.P.2025
218	Achat de matériel	167,30 €	100,00 €				
602	Achat stocké	640,50 €	1 000,00 €				
606 20	Achat non stockés + pharm	2 274,79 €	3 400,00 €	707	Vente de produits périssables restant après les manifestations	356,80 €	0,00 €
616	Assurances	213,07 €	230,00 €				
618	signalétique	256,18 €	300,00 €	708	Produits des manifestations	5 145,00 €	3 000,00 €
618	Autres frais		100,00 €	708	produits bar Restauration	3 135,98 €	3 000,00 €
621	Intervenants extérieurs +1134	5 226,00 €	6 500,00 €	709	Remboursement facture	1 247,40 €	
623	publicité	254,04 €	300,00 €	7474	Subvention Frémainville	700,00 €	1 000,00 €
623	Documentations			7478	subvention PNR	1 500,00 €	1 000,00 €
623	Manifestations	46,60 €	50,00 €	7473	Subvention Département		300,00 €
624	Frais, de Transport		1 750,00 €				
625	Frais de réception						
626	Frais postaux et télécommunication			7561	Adhésions sans contrepartie	130,00 €	200,00 €
627	Frais bancaires	77,46 €	100,00 €	7562	Adhésions avec contrepartie	1 130,00 €	1 500,00 €
6284	Visite de musée	72,00 €					
628	Fournitures de bureau	111,96 €	100,00 €	778	dons	410,00 €	
651	Redevances informatiques	231,44 €	250,00 €				
658	Frais de gestion	152,00 €	150,00 €	78,00 €	Reprise provisions		2 845,00 €
6715	Adhésions subventionnées	55,00 €	30,00 €		Reprise sur excédent 2024		1 515,00 €
	Excédent 2024	3 976,84 €					
	<b>TOTAL</b>	<b>13 755,18 €</b>	<b>14 360,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>13 755,18 €</b>	<b>14 360,00 €</b>

Le budget 2025 s'appuie sur l'exercice 2024, en prévoyant :

- Des activités semblables notamment Artistes en Mai et les balades du petit patrimoine et l'art floral
- Une journée « Magie de Noël au village » courant décembre 2025 est envisagée
- En tenant compte de la journée théâtre de 2024 reportée sur 2025, soit doublement de la réservation du théâtre et des frais de transport

Comme les années précédentes, l'Association Culturelle Saint Clair se voulant tout public, il n'est pas proposé d'augmenter les recettes dans les mêmes proportions.

D'ores et déjà ACSC a décidé de prendre en charge 5 € par participant et par séance de l'art floral.

De ce fait, l'ACSC prévoit, dès maintenant, d'intégrer une partie des excédents antérieurs afin d'équilibrer ce budget 2024.

La trésorière,

Aline CORBEAU